

MAIRIE DE CHAVILLE

CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte rendu de la séance du samedi 5 septembre 2009

Conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Député-Maire de Chaville.

Présents :

Le collège des acteurs socioculturels :

M. DAVAZE, M. DELAYEN, M. DUSSAC, M. ERNEST, M. HARLAY, Mme ROUGER.

Le collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels :

M. BARRE, M. CHARBONNIER, Mme DORISON, M. GAUDIN

Le collège associatif :

M. DUCLOS M. DUMAS, Mme NENNER.

Les élus et les représentants de la ville :

Mme GRANDCHAMP, Mme GAVOIS, M. TAMPON-LAJARRIETTE, M. PAILLER, M. BLANDEAU, M. DRAIGNAUD M. CLEOMENE.

Absents excuses :

M. ALMAZORA, Mme AMILCAR, M. LEBAS, Mme LECERF, Mme ODINETZ

I- PREMIERE PARTIE DE SEANCE :

Monsieur le maire ouvre la séance. Lors de son intervention, il précise l'esprit et les objectifs du Conseil Communal De Développement Durable (CC2D).

Le CC2D est un organe consultatif s'inspirant d'expériences riches menées dans d'autres collectivités locales. Ce conseil a pour objet d'éclairer et d'enrichir les réflexions et projets municipaux par une concertation menée par des experts ou des professionnels du développement durable.

Ce CC2D répond aux prescriptions du Grenelle de l'environnement qui insiste sur la nécessaire implication des Collectivités locales en matière de développement durable, notamment sur les thèmes de l'efficacité énergétique, des transports et de l'habitat.

Le rôle de la commune de Chaville, et plus précisément du CC2D, est donc de réfléchir et de proposer des solutions susceptibles de mettre en œuvre ces prescriptions dans les projets chavillois.

Pour cela le CC2D est constitué de membres issus de domaines d'activité différents et complémentaires.

Le maire invite les membres à se présenter.

ANNEXE

1. - Présentations des participants.

Collège	Civ	Prénom	Nom	Adresse	VILLE	N° téléphone	Mail	
Acteurs socio-professionnels	M.	Noël	Dussac	Les Manèges - 12 rue du Général de Gaulle	VERSAILLES	01.39.20.16.32 06 08 47 62 53	ndussac@keolis.com	Phébus
Acteurs socio-professionnels	M.	Pierre	Delayen	26 rue Martial Boudet	CHAVILLE	06 80 34 46 78	pdfdelayen@free.fr	Directeur environnement à Saint-Gobain
Acteurs socio-professionnels	M.	André	Harlay	8 av.de la Résistance	CHAVILLE	06 07 46 42 75	andre-harley@sanofi-aventis.com	Informaticien à Sanofi-Aventis
Acteurs socio-professionnels	Mme	Laurence	Rouger	46 rue des Petits Bois	CHAVILLE	06.07.45.13.25	lrouger-de-grivel@medef.fr	Chef de service environnement - MEDEF
Acteurs socio-professionnels	Mme	Christine	Lecerf	14 avenue de Talamon	CHAVILLE	01.47.50.02.34 06 11 60 22 53	chridtine.lecerf@gmail.com	Ingénieur conseil en DD pr le bâtiment
Acteurs socio-professionnels	M.	Michel	Davaze	3 avenue de Talamon	CHAVILLE	06 18 08 62 05	davazemichel@aol.com	Cadre au Pôle emploi
Acteurs socio-professionnels	M.	David	Ernest	5 rue Charmeuses	CHAVILLE	01.47.09.15.42 06 42 51 02 39	david.ernest@neuf.fr	Responsable DD du groupe immobilier
Experts et personnes qualifiées	M.	Bertrand	Barré	7 rue des Blanchisseurs	CHAVILLE	01.47.09.05.11	bcbarre@wanadoo.fr	Conseiller Areva
Experts et personnes qualifiées et institutionnels	M.	André	Gaudin	37 av.de la Résistance	CHAVILLE	01.47.50.13.96 06.11.99.59.50	gaudinandre@orange.fr	Retraité de la RATP
Experts et personnes qualifiées et institutionnels	Mme	Olga	Odinetz	30 rue Paul Bert	CHAVILLE	06.75.79.03.14 01.47.50.54.49	olga.odinetz@yahoo.fr	Chercheur CNRS
Experts et personnes qualifiées et institutionnels	M.	Loïc	Charbonnier	20 rue Martial Boudet	CHAVILLE	01.41.15.52.47 06 80 58 74 29	loic.charbonnier@developpement-durable.gouv.fr	Ingénieur au MEDDAT
Experts et personnes qualifiées et institutionnels	Mme	Isabelle	Dorison	5 rue Charmeuses	CHAVILLE	01.47.09.15.42 06 03 17 20 54	isadori@neuf.fr	Professeur d'arts appliqués
Experts et personnes qualifiées et institutionnels	M.	Sylvain	Lebas	24 C rue de la Fontaine Henri IV Appartement 197	CHAVILLE	06.60.99.45.31	sy.lebas@orange.fr	
Experts et personnes qualifiées et institutionnels	Mme	Arielle	Amilcar	3 rue du Château	CHAVILLE		arielle.amilcar@wanadoo.fr	

Collège	Civ	Prénom	Nom	Adresse	VILLE	N° téléphone	Mail	
Associations	Mme	Irene	Nenner	17 rue de la Brise	CHAVILLE	01 47 50 95 19	nenner.conseil@gmail.com	Chaville environnement
Associations	M.	Jean	Alzamora	2 impasse des Volontaires	VELIZY	01.39.46.01.69	ursine.nature@free.fr	Ursine Nature
Associations	M.	Marcel	Dumas	13 Paul Vaillant Couturier	CHAVILLE	01 47 50 05 28	malrceldumas@free.fr	AMOP
Association	M.	Bernard	Duclos	2 rue du 8 Mai 1945	CHAVILLE	01 47 50 54 65	bernarduclos@gmail.com	Vivre à Chaville
Représentant de la ville	Mme	Marie-Odile	Grandchamp	Hôtel de ville	CHAVILLE	01 41 15 40 23	mo.grandchamp@ville-chaville.fr	Elu
Représentant de la ville	M.	Maurice	Blandeau	Hôtel de ville	CHAVILLE	01 41 15 40 23	m.blandeau@ville-chaville.fr	Elu
Représentant de la ville	Mme	Marie-Sabine	Gavois	Hôtel de ville	CHAVILLE	01 41 15 40 23	ms.gavois@ville-chaville.fr	Elu
Représentant de la ville	M.	Jean-Michel	Draignaud	Hôtel de ville	CHAVILLE	01 41 15 99 72	jm.draignaud@ville-chaville.fr	Directeur du service technique
Représentant de la ville	M.	Patrice	Cléomène	Hôtel de ville	CHAVILLE	01 41 15 99 50	p.cleomene@ville-chaville.fr	DJSL

Etaient présents en fonction du thème :

Représentant de la ville	M.	Christophe	Tampon-Lajarriette	Hôtel de ville	CHAVILLE	01 41 15 40 23	c.tamponlajarriette@ville-chaville.fr	Elu
Représentant de la ville	M.	François-Marie	Pailler	Hôtel de ville	CHAVILLE	01 41 15 40 23	fm.pailler@ville-chaville.fr	Elu

2. – Présentation de la structure et des principes de fonctionnement du CC2D

Mme GRANDCHAMP, maire-adjoint en charge du développement durable présente les principes de fonctionnement du Conseil Communal du Développement Durable.

La structure :

Les membres du CC2D sont répartis en trois collèges :

- 1) le collège des acteurs socioculturels (ensemble de conseillers directement en lien avec le développement durable dans leurs vies professionnelles),
- 2) le collège des experts (ensemble de conseillers experts dans un domaine d'activité mais pas directement en contact avec le développement durable),
- 3) le collège associatif

Les principes :

Le CC2D a pour vocation d'émettre des avis consultatifs et non décisionnaires sur certains des travaux ou des réflexions de la municipalité. Ce lieu de débats et d'échanges s'appuie nécessairement sur des valeurs d'écoute, de consensus et de respect des points de vue.

Le CC2D travaille et rend ses avis soit sur des sujets dont il est saisi par la municipalité, soit sur des sujets dont il propose à la municipalité de se saisir.

L'objectif est que les avis rendus soient consensuels et collégiaux.

En cas d'avis fondamentalement différents, l'avis principal expose l'opinion majoritaire ; la ou les points de vue divergents figureront en annexe.

Rappel de la définition du développement durable :

Le développement durable répond aux besoins des générations présentes tout en intégrant les besoins des générations futures.

Ce développement repose sur trois piliers, l'un sociétal, l'autre l'économique et le dernier environnemental.

Le fonctionnement :

Deux temps rythment les séances du CC2D, des séances plénières et des réunions d'échanges et de travail entre conseillers.

Les séances plénières se déroulent généralement une fois par trimestre. Elles sont l'occasion pour les élus de proposer des sujets d'études aux conseillers, mais également un moment privilégié pour présenter le fruit du travail des séances précédentes.

Placées sous la responsabilité d'un coordinateur et d'un rapporteur, des séances d'échanges et de travail entre conseillers sont programmées entre les plénières. Le coordinateur et le rapporteur se portent volontaires pour toute la durée du travail sur le sujet dont le conseil est saisi et jusqu'au rendu formel de l'avis.

3. - Questions diverses :

Délais d'instruction des avis : le CC2D organise librement son travail et le rythme d'étude et d'instruction des avis qui lui sont demandés.

Toutefois, sur certains sujets, la municipalité peut-être amenée à lui soumettre un impératif de temps (ex : Charte de Développement Durable de la ZAC Centre Ville).

II- DEUXIEME PARTIE DE SEANCE

1. – Projet d'aménagement du cœur de ville : avis à formuler sur le projet de Charte de développement durable de la ZAC.

M. TAMPON-LAJARRIETTE, maire - adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle succinctement la démarche engagée en vue de la restructuration du cœur de ville de Chaville dans le cadre d'une procédure de ZAC.

Dans cette perspective trois étages de « normes » doivent être arrêtés d'ici la fin de l'année :

- La redéfinition du programme de la ZAC : « dossier de réalisation » qui sera soumis au vote du conseil municipal le 15 septembre 2009,
- La charte de développement durable imposée à l'aménageur (adoption prévue pour novembre 2009)
- Les cahiers des charges des prescriptions architecturales et environnementales par îlots, qui seront arrêtés à la fin de l'année et opposables aux opérateurs.

Il est donc demandé au CC2D de se prononcer sur le projet de Charte de développement durable.

A cette fin, un avant-projet de Charte est mis à disposition du CC2D.

Cet avant-projet fait apparaître 4 grandes thématiques, non exhaustives :

1) La gestion de l'eau

2) La maîtrise des énergies

3) La circulation et le stationnement, avec une problématique toute particulière en ce qui concerne le stationnement public : faut-il satisfaire toute la demande potentielle ou au contraire dissuader la circulation automobile en limitant l'offre de stationnement.

4) La charte de « chantier propre »,

La liste de ces thématiques n'est évidemment pas limitative.

Par ailleurs M. DELAYEN propose que les 14 cibles qui servent de référence pour la norme HQE constituent une base travail, complémentaire.

M. TAMPON-LAJARRIETTE informe les membres du CC2D qu'ils auront également à leur disposition, sous 10 jours, l'étude d'impact réalisée pour le dossier de ZAC, dont la partie « propositions » sera envoyée par mail. Celle-ci sera consultable dans son entier (diagnostic+ mesures compensatoires+propositions) au service de l'urbanisme, rue Alexis Maneyrol ; le coordinateur et le rapporteur en auront un exemplaire papier chacun.

2. - Organisation du travail pour les semaines et les mois à venir

Mme NENNER se porte volontaire pour être coordinatrice sur ce premier avis et M ERNEST accepte de l'assister dans cette mission en tant que rapporteur.

La première **réunion de travail** sur la Charte est fixée au :

**mardi 22 septembre à 20h00
en Mairie, salle Leguay**

(Remarque : il ne sera pas envoyé de courrier papier, pour cette réunion).

Elle permettra notamment au Conseil de questionner l'architecte en Chef de l'opération, Monsieur André ROTH.

La prochaine **réunion plénière** avec présentation de l'avis est prévue pour :

**le samedi 7 novembre 2009, à 10 heures
en Mairie, salon d'honneur**

Mme GRANDCHAMP remercie les participants, la séance est levée.
